



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025- 2131008-MCF TPCAU cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2131008

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSAPVS recrute un enseignant (H/F) en architecture pour l'enseignement du projet architectural et urbain (TPCAU), envisagé simultanément comme discipline théorique, pratique opératoire et outil critique d'exploration des conditions contemporaines de production de l'architecture

. L'activité se déroulera au sein d'un atelier de projet, fondé sur la diversité des approches théoriques et sur une forte articulation entre pratique, théorie et recherche.

L'enseignant interviendra à parts égales en Licence et en Master, pour un total de 320 heures équivalent TD par année universitaire.

Les charges pédagogiques et scientifiques sont les suivantes :

L'enseignant participera à l'enseignement du projet en L1 et L2, dans un cadre transdisciplinaire cohérent avec le projet pédagogique de l'École. Il contribuera à la progressivité du parcours de formation et à la structuration collective des apprentissages au sein d'un groupe de projet réunissant entre huit et dix enseignants. L'intervention en Licence s'inscrira dans la dynamique collective de l'atelier en veillant à la cohérence des contenus et à l'acquisition progressive des fondamentaux du projet architectural.

Au sein du Domaine d'Études PRAXIS, l'enseignant encadrera des projets de M1 ou M2, y compris les Projets de Fin d'Études. Il ou elle participera également aux séminaires Architecture, technique, production, ainsi qu'au cours Processus de conception, dédié à l'analyse des pratiques contemporaines de l'architecture. L'ensemble de ces activités s'inscrira dans l'approche propre au DE PRAXIS, centrée sur l'analyse des modes de production, l'expérimentation de pratiques architecturales alternatives et l'exploration des conditions d'un appareil productif durable.

L'enseignant participera pleinement aux missions collectives de l'École : encadrement de mémoires et suivi des stages ; Participation aux jurys et aux évaluations ; Coordination pédagogique au sein des ateliers ; Contribution aux commissions, instances et groupes de travail de l'École ; Participation aux actions de développement (partenariats, international, publications).

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Justifier d'une expérience confirmée de l'enseignement collégial du projet architectural au sein d'une ENSA, en cycles Licence et Master. Une activité de praticien reconnu dans les domaines de l'architecture et de la construction est indispensable, attestant d'une maîtrise effective des processus de conception et de réalisation architectural. Une capacité à articuler théorie, pratique, recherche et retour critique est attendue, en lien direct avec les réflexions portées par le DE PRAXIS sur les modes de production architecturale et les conditions de leur soutenabilité. L'enseignant devra également montrer une aptitude à établir des liens entre différents champs disciplinaires comme la représentation, la construction, l'histoire, les sciences humaines et les savoirs opératoires nécessaires au projet.

Démontrer de manière explicite sa capacité à relier sa pratique professionnelle à son activité de recherche, et plus particulièrement à mettre en œuvre, dans le projet d'architecture, les apports issus de son travail doctoral souhaité. Cette aptitude à faire dialoguer recherche

académique, production théorique et application concrète au sein du projet constitue un élément central du profil recherché.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant (H/F) devra s'intégrer pleinement au collectif pédagogique d'un groupe de projet et à son fonctionnement coordonné. Il ou elle contribuera au développement du DE PRAXIS, qui articule ateliers de projet, séminaires, cours magistraux et productions de recherche.

L'enseignant collaborera avec les enseignants du champ TPCAU et des autres disciplines pour favoriser une approche transversale et enrichir les contenus pédagogiques. Il s'inscrira également dans les activités d'un laboratoire de recherche de l'École. Des compétences humaines telles que la collégialité, la capacité de dialogue et l'engagement dans une pédagogie horizontale sont essentielles dans ce cadre.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requis

Architecte, Diplômé en architecture (DPLG/HMONP)

Une expérience professionnelle significative en maîtrise d'œuvre est indispensable pour ce poste.

Le doctorat est requis

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, créée en 2001 , est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des

sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire et partenaire de l'université Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Écoles. En 1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2^{ème} cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement refondus en 2025 : A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations. Elle organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

En 3^{ème} cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires.

Liaisons hiérarchiques : directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine.